

N°DEC24_051



DECISION

Prise en vertu de la délégation du Conseil Municipal



DEC24_051 - Contrat de cession avec l'Association LA RUEÉ VERS L'AUTRE pour quatre déambulations de "La danse des bulles de savon géantes" pour la fête des enfants

Le Maire de la Ville de Montigny-lès-Cormeilles,

Agissant en vertu de la délibération n° 24.018 du Conseil Municipal en date du 4 avril 2024 portant délégation de pouvoirs,

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le contrat proposé,

Considérant qu'il est nécessaire de passer un contrat avec l'Association LA RUEE VERS L'AUTRE, sise 206 rue Pierre et Marie Curie à Evry (91000), représentée par Lalaina RAHARISON, Présidente, pour une animation artistique à destination du public de la ville dans le cadre de la fête des enfants, pour quatre déambulations interactives «La danse des de bulles de savon géantes» le samedi 25 mai 2024,

DECIDE de signer le dit contrat,

PRECISE que la dépense d'un montant de 600 TTC sera imputée au gestionnaire CIEL, sous fonction 213 0, article 6232 du budget communal.

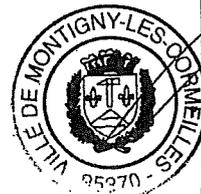
Fait à Montigny-lès-Cormeilles,
le 19 avril 2024

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé à l'encontre de la présente décision pendant un délai de deux mois à partir de la date la plus tardive parmi :

- la date de réception en sous-préfecture d'Argenteuil
- la date de sa publication sur le site internet de la Commune
- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé auprès de Monsieur le maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui commencera à courir à nouveau soit à compter de la notification de la réponse de Monsieur le maire, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse dans ce délai.

Jean-Noël CARPENTIER,
Maire



Mis en ligne sur le site de la ville le : 25/04/2024